

DECISIONS DU CONSEIL INTERCOMMUNAL AIEM

Le Comité de Direction de l'AIEM, agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 27 mai 2015, le Conseil Intercommunal a pris les décisions suivantes :

- Accepté les comptes 2014.
- Accordé le crédit de Fr. 150'000.— et d'autoriser le comité de direction à entreprendre les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable dans le cadre de l'assainissement du pont de la Tannerie à La Sarraz.
- Accordé le crédit de Fr. 196'000.— et d'autoriser le comité de direction à entreprendre les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable dans le cadre de l'assainissement « ch. des Vignes – Rapille – Gondoux-Dessus » à Eclépens.

Les électeurs peuvent consulter ces décisions au greffe municipal.

La demande de référendum doit être annoncée par écrit au Préfet du district aux conditions des **art. 112 et ss LEDP** dans les 10 jours suivant la publication dans la FAO du vendredi 5 juin 2015.

Au nom du Conseil Intercommunal AIEM

Le Président
Claude-Alain Michaud

La Secrétaire
Eliane Fonjallaz